



Chères Ardillatonnes, chers Ardillatons

L'été se termine doucement et déjà nous devons penser à la reprise d'activité. Au travers de ces quelques lignes, je souhaite vous faire part de nos travaux réalisés depuis le début de l'année, mais également parler du futur et des travaux envisagés.

Rentrée scolaire

La rentrée scolaire s'est bien passée. Nos effectifs sont en progression, l'école compte 70 élèves inscrits contre 57 l'an dernier. Le fonctionnement de l'école reste inchangé, chacun espère que la crise sanitaire n'en perturbera pas l'organisation. L'association du Sou des Ecoles souhaite fortement pouvoir réaliser ses manifestations. La première, la Marche des Châtaignes aura lieu le **dimanche 17 octobre**. Bien sûr cette association compte sur votre participation !



Travaux communaux

- **Salle des Fêtes**

En 2021, nous avons corrigé l'acoustique de la salle des fêtes : ces travaux nous ont permis de gagner en résonance et donc en confort pour les utilisateurs.

- **Mairie**

Côté projets, les études pour la rénovation de la mairie avancent. Nous souhaitons rénover certains éléments vieillissant du bâtiment et répondre aux nouvelles exigences environnementales : remplacement des huisseries et des fermetures volets, isolation des murs par l'extérieur des façades ouest et nord, réfection de la toiture. A l'intérieur nous prévoyons le rafraîchissement de la salle de conseil municipal. Ces travaux démarreront en début d'année si les financements attendus nous sont accordés.

- **Ecole**

Les études sont également lancées pour l'école avec la mise aux normes de l'accessibilité, la rénovation énergétique du bâtiment et une étude sur la production de chauffage, en remplacement de la chaudière au fuel datant d'une vingtaine d'années.

- **Aménagement du bourg**

Nous lancerons courant 2022 une étude de circulation au bourg. Nous prévoyons le déplacement de l'entrée sud du village à hauteur du calvaire, englobant ainsi l'entrée du « Lotissement de la Fontaine » dans le périmètre urbain. L'aménagement envisagé permettrait ainsi un abaissement de la vitesse à 50 Km/h à partir de cette entrée, le but étant de renforcer la sécurité lors des déplacements au sein du village, et plus précisément vers l'école grâce à une zone limitée à 30 Km/h. Depuis début septembre, un arrêté municipal régleme le stationnement des véhicules aux abords de l'école. Cette décision vient formaliser

mes demandes faites aux parents à chaque rentrée scolaire : le plan Vigipirate doit être respecté et l'entière sécurité des enfants doit être assurée dans ce secteur.

- **City-stade et local technique**

Nous projetons également l'installation d'une structure de sport, de type « city-stade » et la requalification du local technique sur le secteur de la gare. Pour financer ces projets, nous espérons obtenir des subventions. Aujourd'hui les demandes de subvention sont déposées au fur et à mesure des projets mais les retours ne sont pas à la hauteur de nos attentes.

- **Résidence Séniors**

Le projet de Résidence Séniors reste toujours d'actualité. Après les déconvenues avec la SEMCODA, nous avons contacté, avec la commune de Saint-Didier-sur-Beaujeu, un bailleur social du département. Des avant-projets nous seront proposés dans les semaines à venir. L'aménagement de ce secteur de la papeterie nous tient à cœur. Cette étude sera également déterminante pour le devenir de la parcelle de Saint-Didier-sur-Beaujeu.

- **Quais forestiers**

Deux quais forestiers sont en cours de réalisation dans le secteur de Champommier. Le but est de permettre l'évacuation de bois au-dessus des Chières et de l'ensemble du massif, mais aussi de limiter son transport sur nos voies communales, déjà fortement sollicitées et non adaptées à des tonnages importants.

- **Télécommunication**

L'opérateur « Orange » a installé une antenne de radiocommunication sur le chemin du Grand Berre. Son raccordement au réseau ENEDIS est en cours et l'antenne sera opérationnelle en fin d'année.

Le déploiement de la fibre optique se poursuit. Notre commune devrait être éligible en juillet 2022.

- **Lotissements**

Deux lotissements sont en cours d'aménagement :

- Le premier se situe dans le prolongement du Lotissement de la Fontaine. Appelé Lotissement de la Fontaine « 2 », il se compose de 3 lots urbanisables.
- Le second, les Terrasses de l'Ardières, se situe sur le secteur de Terre-Mouchon, et accueillera 12 lots.

Communication communale

La commission communication de la commune s'est appropriée la refonte complète de notre site internet, qui sera opérationnel courant octobre. Je tiens à saluer l'engagement de cette équipe pour ce lourd travail. Vous pourrez y découvrir la vie de la commune, des onglets d'histoire que l'on nourrira allègrement dans l'avenir, des informations pratiques, les comptes-rendus de nos réunions de Conseil Municipal, ...



Pour compléter ces informations je vous rappelle également que l'application téléphonique Panneau Pocket est mise à jour régulièrement avec les informations importantes reçues en mairie.

Adressage et numérotage

Même si vous n'avez pas déménagé, votre adresse a changé ! N'oubliez pas de la diffuser. Une plaque numérotée vous a été distribuée : il est essentiel de la fixer vers l'entrée de votre maison. Le but de ce changement est d'améliorer la qualité de l'adresse en général, de faciliter le travail des facteurs-livreurs, d'améliorer l'accessibilité pour les secours et autres services à domicile, sans oublier l'installation de la fibre. Prochainement, la Poste ne distribuera plus les courriers et colis envoyés aux adresses non actualisées. Les GPS, une fois mis à jour, ne connaîtront plus que ces nouvelles adresses.

Communauté de Communes



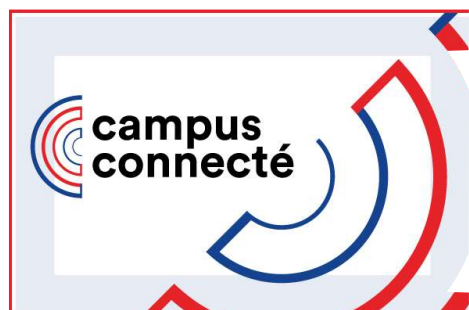
Bulletin intercommunal

Un nouveau journal intercommunal vous est distribué avec cette information. Vous retrouverez l'ensemble des compétences menées par la Communauté de Communes Saône Beaujolais. Je vous adresse néanmoins quelques informations techniques et pratiques de dernière minute :

Voirie

La gestion de nos voiries communales relève de la compétence de la Communauté de Communes. Nous conservons toutefois un droit de décision sur leur gestion et leur entretien. Cette année, plusieurs secteurs ont été concernés par des travaux de réfection de chaussée : une partie de l'impasse de la Verrière (de la route départementale jusqu'au carrefour de l'impasse des Oncins), l'impasse des Oncins, la route de Chatillon (reprise partielle de la voie), l'impasse des Bernillons, le chemin des Vaillants (traversée d'eau de ruissellement).

Campus connecté



La commune de Belleville en Beaujolais et la Communauté de Communes ont souhaité mettre en place, pour cette rentrée de septembre, un lieu d'étude où sont mis à disposition des salles de cours connectées. Les étudiants, de tous âges, peuvent y suivre des formations à distance, grâce à leur ordinateur ou à des ordinateurs mis à disposition sur place. Il est nécessaire d'être inscrit auprès d'établissement de formation, d'université ou d'école pour y avoir accès.

Un tuteur est recruté par la Communauté de Communes et accompagne les étudiants. Les équipements sont accessibles via le très haut débit. Un ordinateur portable pourra être prêté à chaque étudiant.

Les étudiants peuvent s'inscrire ou se renseigner auprès de Marjolaine PRIOLET : m.priolet@belleville-en-beaujolais.fr ou 06 37 66 50 70.

PLUI-H



La Communauté de Communes, en accord avec ses communes membres, a décidé de mettre en place un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat. La volonté est de mener à bien une réflexion commune de projet de territoire. Ce PLUI-H va remplacer les documents d'urbanisme en vigueur dans nos communes, à l'horizon 2024/2025. Cette étude a démarré sur la fin du mandat précédent par une ébauche du Plan d'Aménagement et Développement Durable (PADD). Il s'agit d'un document obligatoire qui informe les élus et les administrés dans le cadre de l'approbation d'un plan local d'urbanisme. Il vise à indiquer les souhaits de développement de notre territoire.

Renov en Beaujolais :



Cette plate-forme d'aide à la rénovation et à la recherche de financement sur certains travaux reste un service actif de la Communauté de Communes.

En 2021, grâce à ces aides, les travaux réalisés ont généré 2.5 millions d'euros de chiffre d'affaires pour nos entreprises.

Retrouvez toutes les informations sur le site de la CCSB ou sur renovenbeaujolais.fr

En conclusion de cette lettre, voici quelques rendez-vous à venir en fonction des circonstances sanitaires :



- **Cérémonie de commémoration du 11 novembre 1918**, le 11 novembre 2021 à 9h00 devant le monument aux morts.

- **Cérémonie des Vœux du Maire le 9 janvier 2022 à 10h30** à la Salle « Raymond Valette ».

Quelques manifestations devraient avoir lieu d'ici la fin de l'année...

- **Concours de belote de la société de pêche des Ardillats, le 11 novembre 2021**

- Vente à emporter de **Choucroute, de l'association Festi-Loisirs le 24 octobre 2021**

- **le marché de Noël, dans une forme différente, et le repas des Anciens en décembre.** Nous communiquerons plus d'information sur ces manifestations via Panneau Pocket.

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne fin d'année, et vous rappelle que je reste à votre écoute à tout moment.

Jean-Michel MOREY

Maire